



andreherbreteau@orange.fr

## Contribution d'André HERBRETEAU

### Débat public "franchissements de Loire et nouveau cœur urbain" Vers un rôle de garant du Conseil de développement ?

D'entrée de jeu, je souhaiterais rappeler une évidence qui me semble aussi être une règle d'or : les décisions en matière de développement de l'agglomération appartiennent aux seuls élus, issus du suffrage universel, sur la base d'un programme et qui ont le mérite de remettre en jeu, tous les 6 ans, leur mandat.

Quant à elle, l'instance dont nous faisons partie, créée par les élus, exerce un rôle de conseil, près de Nantes Métropole, pour le développement de l'agglomération.

C'est dans ce cadre qu'est intervenue la saisine portant sur la méthode d'organisation du futur débat public sur les franchissements de Loire et le nouveau cœur urbain.

Personnellement, je m'en réjouis tant est important le sujet pour le développement de l'agglomération.

En effet, comme j'ai eu l'occasion de l'écrire dans un article de la revue "Place Publique" de novembre-décembre 2013, "le futur débat public sur les franchissements de Loire et le grand cœur de Nantes, avec ses grands projets structurants, constituera d'évidence une illustration de la liaison entre déplacements et urbanisme. Ce sera un enjeu substantiel de l'après-élections municipales de mars 2014, car il s'agit véritablement d'une œuvre d'aménagement du territoire métropolitain".

Cela étant dit, quelque chose m'interpelle dans l'énoncé même de l'objet du futur débat.

S'agissant du nouveau cœur urbain, les décisions sont quasiment toutes prises, en application du rôle naturel des élus, quant aux équipements structurants qui semblent bien avoir déterminé le périmètre de ce nouveau grand cœur : CHU, nouvelle gare de Nantes, quartier d'affaires européen Pré-Gauchet / Ile de Nantes, Bas Chantenay, ZAC des Iles à Rezé, etc...

En revanche, le champ reste totalement (ou presque) ouvert pour ce qui est des franchissements : les projets sont divers et variés, émanant aussi bien d'études officielles que d'autres initiées et réalisées par des membres de la société civile.

En outre, il n'y a peut-être pas que la Loire à franchir dans le nouveau cœur : la coupure créée par l'indispensable faisceau des voies ferroviaires au niveau de la gare centrale, mériterait sans doute que l'on s'attache à compléter son franchissement, notamment à l'Est du projet, engagé, de nouvelle gare, en direction du quartier d'affaires qui se développe à vitesse V.

Irriguer la nouvelle centralité nantaise, la desservir au mieux, au bénéfice de ceux qui y travailleront, habiteront, étudieront, par tous les modes de déplacements (voiture, transports en commun, piétons et deux roues), tout en protégeant ce nouveau cœur d'un maximum du trafic de transit dont il ne serait pas la destination.

Le challenge est ambitieux, mais la panoplie des moyens de franchissement évoqués peut en être à la hauteur.

Les équipements de franchissement s'étaleront vraisemblablement sur du court, moyen et même peut-être long terme, le contexte financier est là pour ne pas nous le faire oublier.

Un ou plusieurs moyens de franchissement pourraient néanmoins se réaliser assez rapidement, en fonction de la mise en service d'équipements structurants dont il faudra assurer une desserte correcte, ou tout simplement de choix politiques effectués, de façon tout à fait naturelle, par les nouveaux élus.

Compte tenu du phasage, qui n'est a priori pas encore déterminé, l'essentiel ne serait-il pas d'assurer une nécessaire cohérence pour cette œuvre de longue haleine ?

L'expression n'est sans doute pas parfaite, mais le moyen d'assurer cette cohérence ne serait-il pas de faire approuver, par les élus, après le débat public, une sorte de schéma directeur des franchissements, au respect duquel, tel un guide, on se référerait régulièrement ?

Et, partant de là, le rôle de note instance consultative, utilisant pleinement les deux mots de "conseil" et de "développement" qui constituent son nom, ne pourrait-il pas être, dans un premier temps, de garantir la bonne organisation et le bon déroulement du débat public sur la base de celles de nos propositions qui auront été retenues, puis, plus tard, de veiller à la cohérence des réalisations successives, dans un objectif d'aménagement adéquat du territoire et de ses équipements, desservis de la manière la mieux appropriée ?

En n'oubliant jamais que les choix appartiennent aux élus qui sauront, n'en doutons pas, faire preuve de cohérence et d'une qualité qui devrait être toujours la première pour chacun d'entre nous : le bon sens.